

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents	Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Béatrice REDON, Amandine HARNAY, Valérie TRAISSAC, Laurence LEVEE Messieurs Richard HAAS, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON
Absents excusés	Madame Isabelle ETIEMBLE, Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Richard HAAS), Françoise HURSON (pouvoir donné à Amandine HARNAY), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC), Messieurs Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Olivier LECORVAISIER (pouvoir Angélique STEUNOU), Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Guillaume HAMON)
Secrétaire de séance	Madame Malorie MEHEUST
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2024-41

TARIS 2024/ 2025 DES ACCUEILS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Rapporteur : Madame Angélique STEUNOU, Adjointe à l'Eveil, à l'Enfance et à la Vie Scolaire

Dans la perspective de la rentrée scolaire 2024 / 2025, il convient de définir les tarifs et les conditions d'accès aux services périscolaires et extrascolaires. D'un point de vue général, il est proposé d'appliquer le principe d'une augmentation de 5 % à l'ensemble de ces tarifs afin de tenir compte de l'évolution générale des coûts supportés par la commune. Cette augmentation de tarifs devrait permettre de compenser seulement en partie cette évolution, dans la mesure où les familles participent aujourd'hui à hauteur de 20 % aux coûts du service.

Concernant les tarifs extérieurs, afin de simplifier la lecture de la grille tarifaire, il est proposé :

- D'appliquer ce tarif aux familles non domiciliées à Langueux, mais dont les enfants sont scolarisés sur la commune pour les services ALSH Mercredis et vacances scolaires. Pour l'accueil périscolaire, les familles auront accès aux tarifs déterminés par quotient familial ;
- De préciser que ce tarif s'applique également pour toute personne non domiciliée à Langueux mais ayant un lien de travail sur la commune.

Conformément à la délibération du 16 décembre 2019, une majoration de 50 % du tarif sera appliquée si l'inscription n'est pas effectuée dans les délais. La majoration ne sera pas applicable pour les cas de force majeure. Cette dernière désigne un évènement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne.

1/ Accueil Périscolaire

Les tarifs pour l'année scolaire 2024 / 2025 seront les suivants :

TRANCHES		TARIFS	2024/2025 ACCUEIL MATIN	2024/2025 MERCREDI MIDI	2024/2025 ACCUEIL SOIR
1	QF < 750	Tarif	0,92 €	0,62 €	1,52 €
2	QF > 751	Tarif	1,24 €	0,77 €	2,06 €
Extérieur				1,28 €	

Dépassement d'Horaire : 10 €

Il est noté que le tarif correspondant au quotient familial > 751, s'applique en cas de non-présentation des justificatifs pour une famille résidant à Langueux.

2/ Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Concernant les mercredis, et suite à plusieurs demandes reçues, il est proposé d'ouvrir la réservation de places au centre de loisirs sur les après-midi seules. Dans ce cas, le tarif demi-journée sera appliqué.

Concernant les petites vacances scolaires, la tarification à la ½ journée n'est ouverte qu'aux enfants en situation de handicap. Le minimum de 2 jours par semaine est maintenu. En cas de non-présentation des justificatifs et/ou numéro CAF -MSA pour une famille résidant à Langueux, le tarif correspondant au QF > 1151 sera appliqué.

Les tarifs pour l'accueil de loisirs sans hébergement (mercredi et vacances scolaires) proposés pour l'année scolaire 2024/ 2025 sont les suivants :

TRANCHES		TARIFS 2024 / 2025 JOURNEE (avec repas)	TARIFS 2024 / 2025 ½ JOURNEE (sans repas)	Supplément repas pour les enfants à la 1/2 journée
1	QF < 350	4,21 €	2,15 €	3,70 €
2	351 < QF < 550	6,94 €	3,52 €	
3	551 < QF < 750	9,65 €	4,86 €	
4	751 < QF < 950	12,37 €	6,28 €	
5	951 < QF < 1150	15,09 €	7,61 €	
6	QF > 1151	18,00 €	8,99 €	
Tarif extérieur		19,44 €	10,35 €	

Dépassement d'Horaire : 10 €

Au vu des éléments exposés, **il vous est proposé** :

- D'adopter les propositions tarifaires ci-dessus à compter de l'année scolaire 2024/2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTÉ à la majorité des suffrages exprimés (contre de Jean BELLEC et son pouvoir Marie-Noëlle MORISE, Jean-Pierre REGNAULT, Valérie TRAISSAC, Amandine HARNAY et son pouvoir Françoise HURSON, Yann HAMON et Laurence LEVEE).

Pour extrait conforme,

Langueux, le 22 mai 2024

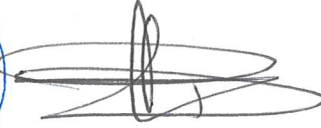
Le Maire



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,



Malorie MEHEUST